



LIVRET D'INFORMATION



SERVICE SOCIAL

Un service chargé de développer un travail social spécialisé préventif auprès de familles confrontées à un événement risquant de fragiliser l'équilibre familial

MAJ JANVIER 2026



SOMMAIRE

UNE OFFRE DE SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ	4
RAPPEL COMMUN AUX MISSIONS	5
OFFRE SÉPARATION	6
OFFRE DECES ENFANT	7
OFFRE DECES D'UN PARENT	8
OFFRE IMPAYÉ DE LOYER	9
OFFRE PARENT SEUL	10
OFFRE HANDICAP MALADIE D'UN ENFANT	11
CARTE SECTEURS D'INTERVENTION	12

UNE OFFRE DE SERVICE SOCIAL SPÉCIALISÉ

L'intervention du service social de la Caf de l'Ardèche s'inscrit dans une démarche :

- préventive : elle vise à proposer un parcours attentionné aux familles,
- proactive : lorsqu'une famille déclare à la Caf un changement de situation relevant de l'offre de service du pôle travail social, un rendez-vous avec un travailleur social est systématiquement proposé.

L'action anticipée et réactive des travailleurs sociaux vise à :

- faciliter les ouvertures de droits aux prestations et aux services,
- soutenir les familles dans leurs différentes démarches et dans leur choix, à travers la mise en œuvre de parcours attentionnés,
- prévenir l'accumulation des difficultés et éviter un basculement dans une difficulté familiale, sociale ou économique durable.

L'intervention sociale individualisée s'enclenche dès lors que la famille consent à être soutenue dans les différentes actions nécessaires pour améliorer sa situation familiale et sociale.

Les travailleurs sociaux du pôle travail social soutiennent le cheminement de la personne ou de la famille dans son parcours de vie.

Ils s'appuient sur les compétences, les potentiels, les savoirs et les projets des personnes.

En complément d'une approche individualisée, le pôle travail social développe des interventions sociales d'intérêt collectif (ISIC).

Le pôle travail social, implanté sur les territoires, travaille en réseau, en collaboration et en complémentarité avec ses partenaires.

RAPPEL COMMUN AUX MISSIONS

Qu'est-ce qu'un « enfant à charge » au sens des prestations familiales ?

L'enfant est considéré à charge :

- jusqu'à 3 ans sans condition,
- de 3 à 16 ans : s'il remplit l'obligation scolaire,
- de 16 à 20 ans : s'il est scolarisé ou non, s'il travaille et que sa rémunération mensuelle n'excède pas 55 % du Smic horaire brut basé sur 169 heures,
- de 20 ans jusqu'au 21ème anniversaire : si l'enfant remplit la précédente condition de rémunération. Le parent peut bénéficier des aides légales suivantes (mais pas des aides d'action sociale) : le droit au forfait d'allocations familiales, au complément familial et l'aide personnelle au logement ou l'aide au logement familial.

L'offre de service du pôle travail social s'adresse :

> aux familles allocataires

- en situation de séparation ou de divorce,
- endeuillées par la perte d'un parent ou d'un enfant,
- vivant une situation de parent seul ou déclarant l'arrivée d'un enfant dans une famille monoparentale,
- dont le bailleur dans le parc privé a signalé un impayé de loyer aux services de la Caf.

OFFRE SÉPARATION



Finalité

Permettre aux parents d'organiser leurs situations sociale, professionnelle, familiale et budgétaire dans l'intérêt de l'enfant, en favorisant le maintien des liens et le respect des obligations relatives à l'autorité parentale.



Public potentiel

Parent ayant la charge de l'enfant et/ou parent accueillant l'enfant en droit de visite et/ ou garde alternée



Objectifs de l'offre

- Soutenir le/les parents dans l'organisation familiale et le nouveau projet de vie
- Favoriser l'accès au droit commun pour les deux parties, dans l'intérêt de l'enfant
- Favoriser et accompagner la construction d'une nouvelle organisation familiale



Axes de travail

- Repérer la place et le rôle de chacun dans l'organisation familiale
- Comprendre les relations établies entre parents et à l'égard de l'enfant
- Identifier l'environnement de vie et les conditions favorables à l'épanouissement de l'enfant
- Favoriser la socialisation de l'enfant compatible avec l'exercice d'une activité professionnelle pour le/les parents
- Vérifier les droits en place et à faire valoir en fonction du projet de vie
- Evaluer la capacité d'agir du/des parents au regard des devoirs réciproques vis à vis de l'enfant
- Rétablir les relations nécessaires à l'exercice de l'autorité parentale et à l'épanouissement de l'enfant
- Repérer les capacités numériques tant pour l'accès aux droits que pour les usages de sites dédiés
- Favoriser l'accès à la médiation familiale.

OFFRE DECES ENFANT



Finalité

Favoriser la construction d'un nouvel équilibre familial avec la prise en compte de la situation de deuil.



Public

Allocataires de la Caf de l'Ardèche déclarant un décès intervenu entre le 5ème mois de grossesse et les 25 ans de l'enfant (Naissance sans vie enregistrée à l'Etat civil, bénéficiaire ou non de prestations familiales).



Objectifs de l'offre

- Soutenir la famille dans les différentes démarches liées au décès
- Accompagner la famille dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie
- Proposer une écoute aux familles et favoriser l'expression des familles.



Axes de travail

- Faciliter les démarches administratives liées à l'évènement.
- Evaluer la situation financière et mesurer l'impact du décès.
- Vérifier les droits en place et à faire valoir.
- Favoriser le lien social pour l'ensemble des membres du foyer.
- Permettre la construction d'un nouveau projet de vie familiale.
- Ecoute et orientation.

OFFRE DECES D'UN PARENT



Finalité

Favoriser la construction d'un nouvel équilibre familial avec la prise en compte de la situation de deuil.



Public potentiel

Allocataire assumant la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans, déclarant le décès du parent de l'enfant (conjoint ou tierce personne recueillante).



Objectifs de l'offre

- Soutenir la famille dans les différentes démarches liées au décès
- Accompagner la famille dans le processus de deuil et la construction d'un projet de vie
- Proposer une écoute aux familles et favoriser l'expression des familles.



Axes de travail

- Faciliter les démarches administratives liées à l'évènement (obsèques, succession, ...)
- Evaluer la situation financière et mesurer l'impact du décès
- Vérifier les droits en place et à faire valoir
- Favoriser le lien social pour l'ensemble des membres du foyer
- Permettre la construction d'un nouveau projet de vie familiale
- Ecoute et orientation.

OFFRE IMPAYÉ DE LOYER



Finalité

Favoriser le maintien dans le logement en sécurisant la solvabilité des familles dans le paiement des loyers courants, (ou du prêt accession).



Public

Famille avec au moins un enfant à charge bénéficiaire d'un droit à une prestation logement à titre familial, signalée en impayé de loyer, (ou de remboursement de prêt accession).



Objectifs de l'offre

- Prévenir la suspension de l'allocation logement.
- Eviter la mise en place d'une procédure d'expulsion locative.
- Compréhension de la situation globale.
- Accompagner la situation budgétaire.
- Accompagner le relogement si nécessaire.
- Faire valoir les droits des personnes (prestations, droit commun...).



Axes de travail

- Informer, conseiller et orienter les familles sur les dispositifs de maintien de l'allocation logement et sur les procédures d'expulsion
- Renseigner sur les dispositifs de logement favorisant le maintien dans les lieux et/ou le relogement
- Comprendre la place de chacun des membres de la famille et leur capacité à participer aux charges du foyer
- Evaluer les droits en présence et à faire valoir
- Evaluer la situation financière et la capacité d'assumer les charges incompressibles
- Accompagner les familles dans la communication avec les propriétaires.

OFFRE PARENT SEUL



Finalité

Permettre l'accès aux droits, à l'autonomie et à la levée des freins pour l'insertion sociale et professionnelle.



Public

Allocataire isolé/ célibataire de 18 à 34 ans, avec charge d'enfant déclarant une naissance, une adoption une déclaration de grossesse le mois précédent. Non bénéficiaire du RSA, avec conditions de revenus.



Objectifs de l'offre

- Faire valoir et régulariser les droits des personnes tant sur l'accès aux prestations financières, que sur les dispositifs de droit commun.
- Favoriser une organisation familiale compatible avec la réalisation/concrétisation de projets favorables à l'insertion sociale et professionnelle.
- Permettre aux familles de valoriser leurs compétences et favoriser leur autonomie.
- Soutenir la fonction parentale.
- Accompagner l'arrivée d'un enfant.



Axes de travail

- Vérifier les droits en place et à faire valoir en fonction du projet de vie
- Comprendre les relations établies entre parent/enfant
- Repérer les causes et effets de l'absence de l'autre parent et favoriser l'équilibre des relations entre les parents et les enfants.
- Identifier l'environnement de vie et les conditions favorables à l'épanouissement du foyer et de chacun de ses membres
- Soutenir la fonction parentale ;
- Favoriser la socialisation de l'enfant compatible avec l'exercice d'une activité pour le parent
- Evaluer la capacité à agir du parent pour s'engager dans des démarches d'insertion sociales et professionnelles.
- Apprécier la capacité des personnes à s'orienter, se déplacer et gérer des disponibilités
- Favoriser la connaissance et le recours aux équipements de proximité.

OFFRE HANDICAP MALADIE D'UN ENFANT



Finalité

Soutenir l'équilibre familial dans la prise en compte de la maladie, accident et/ou du handicap de l'enfant.



Public

Allocataire ayant la charge d'au moins un enfant de moins de 20 ans, ouvrant et/ou bénéficiaire d'un droit à l'AJPP ou l'AEEH.



Objectifs de l'offre

- Soutenir la famille dans les différentes démarches liées à l'ouverture du droit et à la compréhension de ces prestations.
- Evaluer les besoins de la famille : organisation familiale, relations conjugales, parentales, prise en compte de la fratrie, droit au répit, structures de soutien....
- Accompagner la famille vers la prise en compte de ces besoins.



Axes de travail

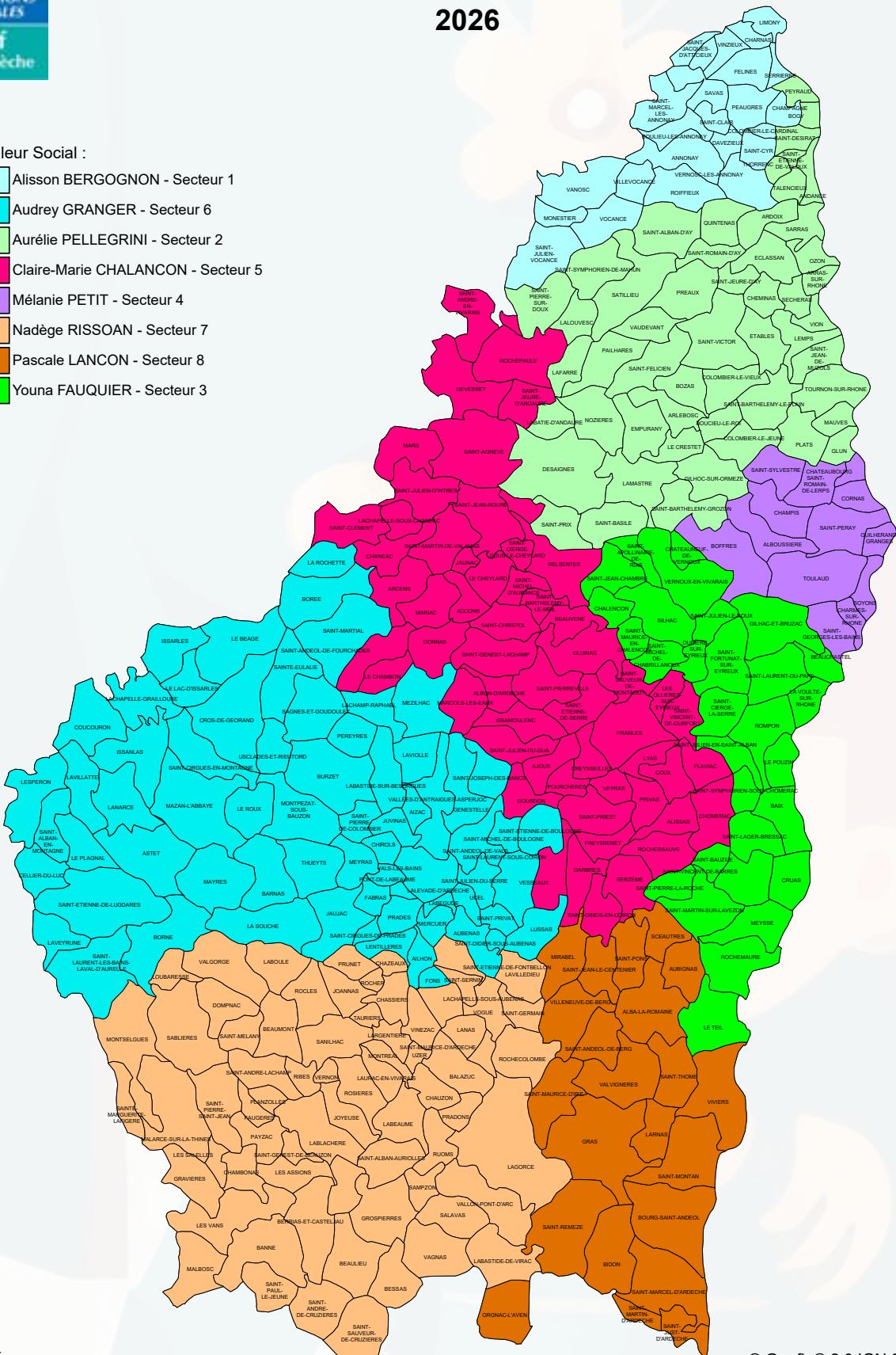
- Ecouter et recueillir le récit.
- Faciliter les démarches accès aux droits en lien avec le service production Caf.
- Informer et/ou orienter les familles sur les dispositifs et structures de soutien.
- Soutenir la famille.

Secteur d'intervention des travailleurs sociaux de la Caf de l'Ardèche

2026

Travailleur Social :

- Alisson BERGOGNON - Secteur 1
- Audrey GRANGER - Secteur 6
- Aurélie PELLEGRINI - Secteur 2
- Claire-Marie CHALANCON - Secteur 5
- Mélanie PETIT - Secteur 4
- Nadège RISSOAN - Secteur 7
- Pascale LANCON - Secteur 8
- Youna FAUQUIER - Secteur 3



LIVRET D'INFORMATION

